

Département

Des
Alpes MaritimesArrondissement
De NiceCommune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Délibération N° 251

**Reprise
en pleine propriété
des installations
du Parc Aventure
de Peïra Cava**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali,

Etaient représentés : Mme Séverine Canino par M Jean-Louis Dalloni

Absents : Mme Audrey Varro, M. Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du Parc de loisirs « Peïra Cava Aventure » s'exerce en délégation de service public par affermage. La Sarl « Accro des Merveille » succède depuis février dernier à la Sarl « Neige et Mer », bénéficiaire d'une convention de gestion de 2016 à 2022, période au cours de laquelle de nombreux investissements ont été réalisés, pour améliorer les équipements existants et développer de nouvelles activités.

Ces aménagements durables vont contribuer à la notoriété du parc et bénéficier à la Commune, qui profitera de leurs retombées économiques dans les années à venir.

Monsieur le Maire propose donc de reprendre ces installations en pleine propriété, au coût de leur valeur comptable, estimée au 31/12/2022. Il présente la liste des travaux exécutés et la valeur des équipements, attestée par Monsieur Jean-Christophe Lopez, Expert-comptable à Béziers.

Installations - Aménagements divers	Valeur nette comptable au 31/12/2022
Aménagement parcours	2846.22 €
Rénovation système électrique	1231.62€
Installation escalier	516.44 €
Vert Voltige	298.47 €
Pose toiture sanitaires	1149.60 €
Remise aux normes électricité	2761.73 €
MO et création parcours Pioupiou	1646.00 €
Conception jeu accrobranche	1311.54 €
Pack Matrice	1556.06
Valeur totale au 31/12/2022	13 299.68 €

AR Prefecture

006-210600771-20230627-251-DE
Reçu le 29/06/2023

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise en pleine propriété des installations réalisées par la Sarl « Neige et Mer » au vu de l'attestation établie par le comptable de la société
- D'autoriser le comptable de la commune à passer les écritures d'ordres non budgétaires afin d'intégrer les biens dans l'actif de la commune

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Président de séance
Michel Calmet

La Secrétaire de séance
Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.